Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_12-DE

Publié le 10 juillet 2025

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,
Absents ayant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK
Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

12 - DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-1° DU CODE GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'Assemblée Délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 5 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renforcement du service entretien.

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- De créer à compter du 07 juillet 2025,
- 5 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
    - 5 postes d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

La rémunération des agents sera calculée par référence au grade d'adjoint technique, échelon 1 de l'échelle C1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_12-DE

A l'unanimité,

Accepte de créer à compter du 07 juillet 2025,

- 5 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
  - 5 postes d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La Secrétaire de Séance

Dorothée LORTHIOS

MAIRIE D'AUBY 59950

Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH